

# TRAIL NOCTURNE – Édition 2026

## « A la Belle Étoile »

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Trail nocturne « A la Belle Étoile » est un trail à allure libre disputé sur un terrain naturel comportant un certain nombre de caractéristiques techniques : passages routiers et/ou caillouteux, sentiers, prairies.

Les participants sont tenus de respecter le règlement ci-dessous afin de permettre à cette épreuve de conserver son esprit Trail.

#### ART 1 : ORGANISATEUR

L'Amicale Cherbourg Marathon organise **le samedi 21 novembre 2026** la 13<sup>ème</sup> édition du Trail nocturne « A la Belle Etoile ».

#### ART 2 : LES PARCOURS DU TRAIL

Les départs et arrivées de chaque course se feront à l'AGORA (Rue du Thivet) à EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE.

**5 parcours nocturnes proposés :**

<b>Course verte</b>	8 km	Equeurdreville
<b>Course nature</b>	12 km	Equeurdreville– Cherbourg Octeville
<b>Semi marathontrail</b>	22 km	Greville – Urville Nacqueville – Tonneville - equeurdreville
<b>Trail</b>	34 km	Omonville la rogue – Eculleville – Greville – Urville Nacqueville – Tonneville - equeurdreville
<b>Randonnée pédestre</b>	8 km	Equeurdreville

L'organisateur se réserve le droit de modifier ces parcours en cas de force majeure. Les participants sont informés que le Code de la Route reste applicable de façon inconditionnelle sur les portions empruntant la voie publique ouverte à la circulation. Le cas échéant, des accompagnateurs pourront protéger la traversée des passages routiers.

Toutefois, dans un souci de sécurité, chaque concurrent devra être équipé d'un brassard réfléchissant (cf. ART 5 : MATÉRIELS OBLIGATOIRES).

#### ART 3 : HORAIRES et DURÉE LIMITÉE POUR LES TRAILS

	Distance	HORAIRE	Durée limitée
<b>Course verte</b>	8 km	<b>19h15</b>	1 heure 30 minutes
<b>Course nature</b>	12 km	<b>19h45</b>	2 heures 30 minutes
<b>Semi marathontrail</b>	22 km	<b>19h30</b>	4 heures
<b>Trail</b>	32 km	<b>18h00</b>	6 heures
<b>Randonnée pédestre</b>	8 km	<b>20h00</b>	-

Au-delà de la durée limitée, le coureur sera considéré hors délai et se verra retiré son dossard par un responsable. Il pourra rester sur le circuit mais sous son entière responsabilité.

#### **ATTENTION :**

**Les départs du 32 km et du 22 km se feront sur des sites différents de l'Agora (lieu d'arrivée)**

**Des bus seront mis à disposition des coureurs à partir de l'Agora. Pour le 32 km les départs en bus auront lieu à 17h00. Pour le 22 km les départs en bus auront lieu à 18h30 à partir de l'Agora**

**Tous les participants à ces deux trails devront prendre obligatoirement les bus.**

## ART 4 : INSCRIPTIONS

Pour les personnes majeures, la participation à la manifestation sportive est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

- D'un Pass Prévention Santé (PPS) (titre de participation payant délivré par la FFA, pour les non-licenciés visés ci-dessus), sous format papier, digital, électronique. Le PPS est souscrit conformément aux conditions fixées par la FFA, via la plateforme dédiée, dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été souscrit au maximum un an avant la date de tenue de la manifestation à laquelle la personne souhaite participer.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération

➤ **Inscriptions** à partir du 01/06/2026 au 17/11/2026 par internet sur le site :

<https://www.normandiecouseapied.com/> rubrique s'inscrire en ligne

dès le quota de dossards atteint une bourse aux dossards pour le 34 et le 22 km sera mise en place

Inscriptions de « dernières minutes » possibles selon disponibilité des dossards:

– le vendredi 20 novembre de 18h00 à 20h30 à la salle de l'acre  
Avenue Allmendingen Querqueville, 50460

**OU**

– le jour de la course, de 10h00 à 16h30 (horaires de rigueur) à l'AGORA (Rue de Thivet - Equeurdreville)

L'organisateur se réserve néanmoins le droit de limiter le nombre d'inscriptions s'il le juge nécessaire.

➤ **Montant des droits d'inscription :**

		Nombre de dossards	Tarif	
<b>Course verte</b>	8 km	Pas de classement	7,00 €	+ majoration de 2 € pour les inscriptions prises le jour-même
<b>Course nature</b>	12 km	450 dossards	11,00 €	
<b>Semi marathon-trail</b>	22 km	300 dossards	21,00 €	
<b>Trail</b>	32 km	300 dossards	28,00 €	
<b>Randonnée pédestre</b>	8 km		6 €	

Pour les inscriptions prises le jour J la validation de l'inscription ne sera effective qu'après enregistrement par les organisateurs d'un dossier d'inscription complet comprenant :

**\* Pas de nécessité de présenter son parcours prévention santé pour les participants à la randonnée pédestre**

**\* \* Pas de nécessité de présenter son parcours prévention santé pour les participants pour le trail de 8 km**

## ART 5 : MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Mini-Trail	Trail + semi marathon trail	Randonnée pédestre
1 lampe frontale + piles de réserve ou 1 lampe frontale ou ventrale avec batterie 1 brassard réfléchissant 1 téléphone portable	1 lampe frontale ou ventrale sur batterie 1 lampe frontale + piles de réserves en secours 1 brassard réfléchissant 1 téléphone portable 1 couverture de survie 1 sifflet 1 réserve d'eau > 600 ml	1 lampe frontale + piles de réserve ou 1 lampe frontale ou ventrale avec batterie 1 brassard réfléchissant

**Suite à divers manquements lors de l'édition précédente, l'organisation procédera à un contrôle du matériel au départ de chaque course,. Tout participant non équipé du matériel obligatoire, ne sera pas autorisé à prendre le départ.**

## ART 6 : PARTICIPANTS

Le Trail « A la Belle Étoile » est une course à pied proposée à toute personne âgée de plus de 15 ans au jour de la course, licenciés ou non.

Conformément au règlement des courses hors stade (autorisant une distance maxi de 15 km pour les cadets et de 25 km pour les juniors) :

- les « CADETS (nés entre 2010– 2011) » pourront s'inscrire uniquement sur les 8 kms et 12 kms;
- les « JUNIORS (nés entre 2008 – 2009) » pourront s'inscrire sur le 8 – 12 - 21 km.

Chaque concurrent doit obligatoirement présenter les pièces demandées à l'ART 4.

## ART 7 : DOSSARDS

Les dossards seront à retirer avec présentation d'une pièce d'identité.

Pas de retrait possible pour un autre concurrent :

- le vendredi 20 novembre de 18h00 à 20h30 à la salle de l'acre  
Avenue Allmendingen Querqueville, 50460

**OU**

- le jour de la course, de 10h00 à 16h00 (horaires de rigueur) à l'AGORA

Les coureurs devront se munir de leur sac de course avec le matériel obligatoire afin que l'organisation procède à la vérification. Dès la vérification effectuée un bracelet sera positionné sur votre poignet afin de fluidifier le lendemain le contrôle des dossards dans les SAS ou départ des bus

Tout coureur sans dossard sera déclaré hors course.

Pas de dossard pour les participants à la randonnée pédestre.

## ART 8 : PUBLIC

Le circuit des différentes courses est ouvert gratuitement au public.

Afin d'éviter tout incident ou irrégularité dans le déroulement des épreuves, les spectateurs sont invités à suivre les directives des organisateurs et des services chargés de la sécurité.

## ART 9 : RAVITAILLEMENT

Conformément aux principes du Trail, les coureurs devront se préparer à courir en autonomie.

**A l'issue des courses, pour accéder au ravitaillement, les participants et accompagnateurs seront invités à retirer leurs chaussures afin d'éviter d'étaler de la boue à l'intérieur de l'Agora.**

## **ART 10 : ASSURANCES**

L'organisation est couverte en responsabilité civile conformément au cahier des charges des courses sur route.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

## **ART 11 : ASSISTANCE MÉDICALE**

Une assistance médicale sera assurée par des sauveteurs secouristes.

➤ **En cas de problème de santé** : le coureur, si besoin, devra faire appel par lui-même ou par l'intermédiaire d'un autre coureur ou d'un bénévole encadrant, aux organisateurs qui contacteront le service de secours. Il aura l'obligation de se faire examiner par l'équipe secouriste, seule juge en cas de problème. Les services de secours se déplacent sur le poste de secours le plus proche. Le coureur regagne ce poste de secours par ses propres moyens

**IMPORTANT** : Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et il se doit de signaler au plus vite, aux organisateurs, un coureur en difficulté.

## **ART 12 : MISE HORS COURSE – DÉCLARATION FORFAIT**

### ➤ **Mise hors course :**

Tout coureur sera éliminé, disqualifié en cas de non-respect du règlement et des règles spécifiques à l'organisation de l'épreuve :

- absence de dossard visible sur le trajet du circuit,
- absence de matériel obligatoire,
- comportement pouvant constituer un danger pour lui-même ou les autres concurrents,
- non-respect des règles de sécurité,
- non-respect de la faune et la flore,
- refus de se faire examiner par l'équipe de secours,
- refus de suivre les instructions de l'équipe de secours ou des organisateurs,
- non-respect des bénévoles, professionnels et de la population locale,
- accompagnement sur le circuit par un véhicule à moteur ou vélo, VTT,
- accompagnement sur le circuit par une personne mineure, une personne non inscrite à l'épreuve.

Tout coureur déclaré hors course par les organisateurs ou services de secours et voulant poursuivre son circuit, ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard aux organisateurs. Il continuera alors sous sa propre responsabilité.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de disqualification.

### ➤ **En cas d'abandon :**

Le coureur déclarant forfait aura la possibilité de contacter l'organisation en faisant l'un des numéros de téléphone inscrit sur son dossard.

Il ne fera plus parti des coureurs mais bénéficiera des mêmes prestations. Après la remise de son dossard, il pourra poursuivre son circuit sous sa propre responsabilité.

## **ART 13 : MATÉRIALISATION DU CIRCUIT**

Tous les circuits seront balisés par fléchages, rubalises, piquets.

Sur tous les parcours, les concurrents seront encadrés par des VTTistes ou coureurs bénévoles en charge de la surveillance générale du circuit et de l'assistance des concurrents en difficultés. Ils n'ont pas vocation à diriger les coureurs.

## **ART 14 : RÉGULARITE ET ÉTHIQUE**

Les participants s'engagent à respecter la réglementation générale des courses hors stade et la charte des courses-nature. Cette charte autorise la disqualification des participants en cas de non-respect des règles spécifiques détaillées dans l'ARTICLE 12 « Mise hors course ».

## **ART 15 : CLASSEMENTS et RÉCOMPENSES**

➤ Les classements sont établis par catégorie FFA : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans et classement toutes catégories (scratch).

➤ Les récompenses : Conformément à la charte des courses-nature, il n'y aura pas de primes en espèces pour les lauréats.

Dans chaque course, seront récompensés les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes, ainsi que le ou la première de chaque catégorie (Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, master 35-49 ans, master 50-59 ans, master 60-69 ans, master 70-79 ans ).

➤ Cette année le trail A la Belle Etoile figure dans les classements du challenge trail du Cotentin. Pour apparaître dans le classement, il faudra être sur les 5 épreuves proposées par ce challenge. Deux distances ont été retenues pour ce challenge : 34km et le 22km.

## **ART 16 : CNIL**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/78, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Par l'intermédiaire de l'organisation, ils pourront être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Les concurrents s'opposant à cette démarche, devront le faire savoir par écrit à l'organisation (en précisant leur identité et adresse).

## **ART 17 : DROITS D'IMAGE**

Tout concurrent autorise expressément l'organisateur du Trail « A la Belle Etoile » à utiliser son image fixe et/ou audiovisuelle prise à l'occasion de sa participation à l'épreuve sur tous les supports promotionnels et/ou publicitaires.

## **ART 18 : ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

**En cas d'annulation de l'épreuve (liée à des motifs indépendants de la volonté de l'organisation – ex : météo, arrêté préfectoral, etc....), il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée.**